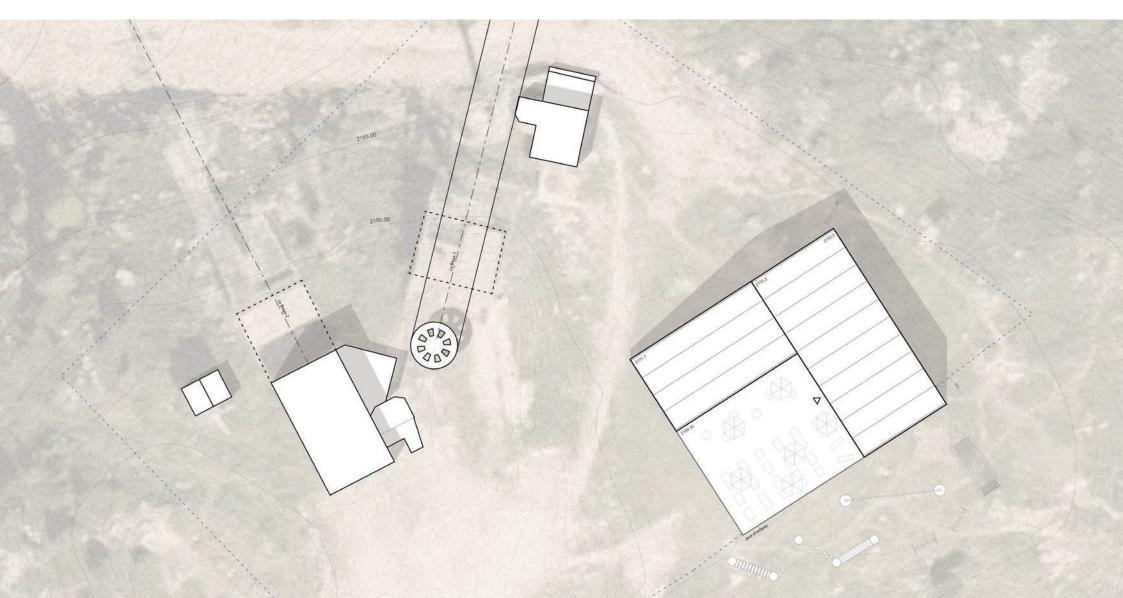
CONCOURS DE PROJETS

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT D'ALTITUDE À LA BREYA / CHAMPEX-LAC

RAPPORT DU JURY – JUIN 2022



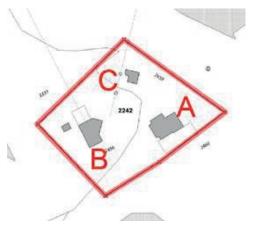




MANDANT / MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projets est organisé par le Conseil d'administration de la Société de remontées mécaniques TéléLaFouly-ChampexLac SA, mandataire et maître d'ouvrage, représentée par sa commission «Breya», en collaboration avec le Canton du Valais par le biais du Service Immobilier et Patrimoine.

SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET OBJECTIF DU CONCOURS



Le restaurant (A) est situé en contrebas de l'arrivée du télésiège (B). Les toilettes (C) sont dans un bâtiment annexe : les clients doivent sortir pour pouvoir s'y rendre. Le bâtiment actuel du restaurant est vétuste et ne répond plus aux besoins, ni de la clientèle, ni de la gérance, puisque notamment la cuisine n'est plus aux normes.

L'actuel propriétaire, TéléLaFouly-ChampexLac SA, voit dans la construction d'une nouvelle structure une opportunité d'offrir à sa clientèle une expérience alpine différente des activités sportives habituellement proposées. En tendant vers une exploitation 4 saisons du restaurant et en augmentant la qualité de l'accueil, le restaurant de La Breya pourrait bénéficier non seulement des nombreux randonneurs qui prennent les remontées mécaniques pour rejoindre les cabanes d'Orny et de Trient (ce qui n'est pas le cas actuellement), mais également devenir une véritable

attraction qui attirerait une population non sportive et amatrice de bons restaurants. Le maître d'ouvrage aimerait proposer aux familles un moment de détente et de partage. C'est pourquoi des structures de jeux adaptées à l'environnement alpin sont prévues (intérieur-extérieur). En termes d'exploitation enfin, le restaurant pourra être ouvert lors de soirées spéciales «randonneurs» ou privées.

Comme mentionné, le maître d'ouvrage désire accroître les périodes d'ouverture afin de tendre vers un tourisme 4 saisons et une augmentation du chiffre d'affaires. Il existe actuellement une grosse disparité de fréquentation entre l'été et l'hiver – l'idéal serait de pouvoir proposer l'accès à une clientèle moins sportive uniquement pour manger, notamment avec le Pass St-Bernard. Le restaurant souhaite proposer une ambiance conviviale et chaleureuse à l'échelle humaine.

De plus, la démarche se veut exemplaire: une architecture sensible et dans le respect du développement durable, une intégration dans le paysage en respectant le panorama et une gestion des ressources renouvelables.

Le site de la Breya situé sur une crête à 2190m d'altitude jouit d'une vue exceptionnelle sur un panorama à 360°, du massif du Trient au lac Léman.

Cette situation particulière et privilégiée apporte aussi son lot de contraintes. Le restaurant doit être pensé comme un bâtiment autonome et autosuffisant tirant au maximum profit de l'environnement et des ressources naturelles.

Le projet sera compatible avec les principes du développement durable, soit, un faible impact sur l'environnement, ainsi que des aspects économiques pour l'exploitation. Concrètement, il est attendu des architectes des réflexions et des propositions sur les contraintes liées au contexte du lieu isolé.

Une attention sera évidemment portée à l'image et au traitement de l'enveloppe du bâtiment qui devrait offrir une architecture contextuelle et attractive, dans le respect du budget de 3 millions.

- Protection contre le vent

Comme toute les crêtes, La Breya est un lieu fréquemment soumis aux vents. Les orientations sont diverses selon les conditions météo, mais on peut tout de même relever que les vents dominants proviennent du Nord-Ouest.

Une attention particulière sera portée à la position de la terrasse afin de limiter son exposition aux vents.

- Gestion des eaux usées.

Pour l'instant, les wc sont raccordés à une fosse septique vétuste et en fin de vie. Une solution durable est à proposer.

- Gestion des eaux claires

Pour l'instant, l'eau est acheminée par les remontées mécaniques, mais une solution plus économique intégrant la récupération d'eaux de pluie, filtre, stockage... doit être proposée.

- Aspects énergétiques et de chauffage

L'intégration de panneaux solaires, (photovoltaïques), est à prévoir.

Un moyen de chauffage adapté est souhaité (poêle à pellet, architecture passive...)

GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure par invitation selon les articles 3.1.b; 3.3 et 8 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 6 alinéa c, d'une procédure sur invitation selon l'art. 12 alinéa bbis de l'AIMP du 25 novembre 1994 (état 01.07.2010) et l'art. 11 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 (état 01.01.2012).

Le présent concours n'est pas soumis à la législation sur les marchés publics.

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Les normes, lois et règlements suivants sont à appliquer :

- La loi du 31 janvier 1991 sur l'intégration des personnes handicapées et les directives du 28 octobre 1993 concernant la construction adaptée aux personnes handicapées y compris les aménagements extérieurs.
- Normes SIA 500 «construction sans obstacles».
- Prescription de protection incendie AEAI 2015
- La loi sur l'énergie du 15 janvier 2004 et l'ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations du 09 juin 2004.
- Selon l'art. 27bis de la loi cantonale sur les constructions et des articles 24 c) et
 36 c) de son ordonnance d'application, l'immeuble projeté devra être construit en conformité avec les normes SIA 260 et suivantes (parasismique).

ARCHITECTES INVITÉS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les architectes suivants ont répondu à l'invitation pour participer au concours :

- Game-VS. Martigny
- CB architectes, Sion
- Alp'Architecture. Le Châble
- Fima Architecture, Verbier
- ACT SA, Yves Tornay, Orsières
- Maison durable, Orsières
- Localarchitecture, Lausanne

Les groupes doivent être formés d'un bureau d'architecture et d'un bureau d'ingénieur civil de leur choix.

Les architectes invités doivent vérifier qu'ils ne se trouvent pas dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél.: 027/606.74.00 (F) 027/606.74.01 (D)).

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification. Un architecte, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du Jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de la remise du projet.

CRITÈRES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique:

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec les infrastructures existantes.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Économie générale du projet.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 20 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents le 23 mars 2022

COMPOSITION DU JURY

Le Jury est composé des personnes suivantes :

Président

Philippe Venetz Architecte cantonal, SIP

Membres non-professionnels

Ferdinand Lattion Membre de la commission «Breya» du CA

TéléLaFouly-ChampexLac SA

Pierre-Maurice Roccaro Membre de la commission «Breya» du CA

TéléLaFouly-ChampexLac SA

Laurence Rausis Membre de la commission «Breya» du CA

TéléLaFouly-ChampexLac SA

Membres professionnels

Laurent Geninasca Architecte ETH, FAS, SIA, Neuchâtel

Renaud Rudaz Architecte EPFL, SIA, Sion

Roberto Peruzzi Ingénieur civil, EPF, SIA, Monthey

Suppléants non-professionnels

Alain Darbellay Président des remontées mécaniques

TéléLaFouly-ChampexLac SA

Joachim Rausis Président de la commune d'Orsières

Suppléant professionnel

Christophe Lugon-Moulin Architecte, SIP

Experts

Didier Jacquemettaz Président «Pays du St-Bernard»

5

EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le Service Immobilier et Patrimoine (SIP). Il a porté sur les points suivants :

Délai du rendu

8 équipes ont accepté l'invitation au concours pluridisciplinaire, 7 projets ont été retournés dans les délais, 1 concurrent n'a pas rendu de projet.

Toutes les maquettes ont été remises dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition. 5 projets sur 7 débordent de la limite de la parcelle 2242, comme autorisé dans les réponses aux questions.

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni le mardi 21 juin 2022 au restaurant de La Breva.

Préalablement au jugement, il a passé en revue l'ensemble des 7 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 7 projets au jugement.

1er tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale dans leur relation au site, aux infrastructures et accès existants mais aussi dans leur organisation structurelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les projets suivants sont éliminés :

- N°04 TOULAHO
- N°07 330° SUR NOS MONTS

2e tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury et les futurs utilisateurs ont analysés les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité et de manière plus approfondie, portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage et de l'ingénieur civil. Il a étudié en particulier la qualité des espaces extérieurs, le dialogue avec le site. Mais aussi l'organisation et la qualité des espaces intérieurs ainsi que le fonctionnement général du projet et son économicité. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, de même que les contraintes de la réalisation des travaux à cette altitude. Le jury a pu évaluer in situ les projets sélectionnés. Les projets suivants sont éliminés:

- N°01 LE 283°
- N°03 JACK

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 30'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 3 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1er rang / 1er prix	(
Projet N°06	LÀ-HAUT	CHF 13'000	НТ
2e rang / 2e prix			
Projet N°05	PYRUS	CHF 11'000	НТ
3e rang / 3e prix			
Projet N°02	LE 2189	CHF 6'000	НТ

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury relève la qualité et la diversité des propositions présentées.

À l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°06 «LÀ-HAUT» la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son implantation en L à l'emplacement du restaurant actuel s'impose naturellement. L'organisation du plan est simple et efficace. Il contient une terrasse au caractère protecteur face à cet environnement puissant. Les diverses orientations des façades offrent des rapports séquencés aux différents paysages.

Le projet répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître de l'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 142 (édition 2014). Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

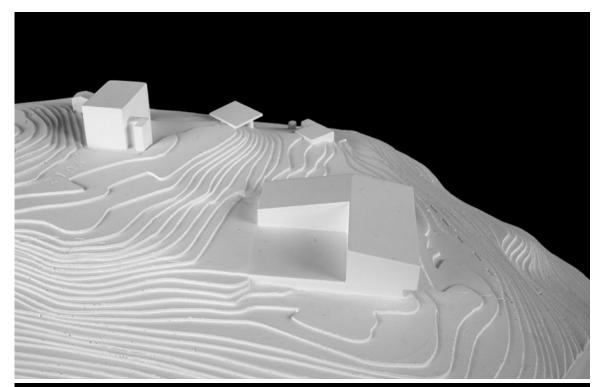
EXPOSITION

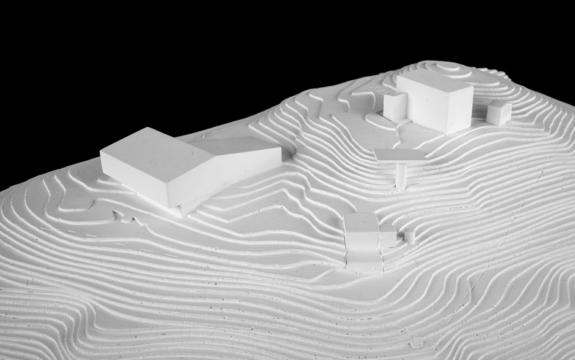
Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu **le jeudi 28 juillet 2022 à 17h30** dans les locaux de LR Communication, rue de la Cotze 2, 1937 Orsières

Les projets y seront exposés jusqu'au vendredi 5 août 2022, week-end et 1er août non compris, entrée libre de 14h00 à 17h30.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury,	Philippe Venetz
n°	Ferdinand Lattion
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.	1 occors
La Breya, le 21 juin 2022	Pierre-Maurice Roccaro
	Laurence Rausis
	Laurent Geninasca
	Renaud Rudaz
8	Roberto Peruzzi
	Alain Darbellay
	Joachim Rausis
	Christophe Lugon-Moulin
er e	Didier Jacquemettaz

PROJETS PRIMÉS





N°06 LÀ-HAUT

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

CB ARCHITECTES, SION

Collaborateurs :

Biselx Térence, Crognaletti Thomas

NCO-ING SA, MONTHEY

Collaborateur :

Corger Nicolas

Lorsque l'on découvre le site de la Breya, on est subjugué par la beauté de ce lieu préservé qui dégage des panoramas exceptionnels.

Par son implantation en L à l'emplacement du restaurant actuel, le projet s'impose naturellement. En effet, la terrasse extérieure contenue au sud-ouest sert d'invitation à venir s'installer et à accéder au restaurant. Cet espace à l'abri des vents du nord-ouest et de l'Est dégage un caractère protecteur et intimiste dans cet environnement puissant.

L'intérêt de ce dispositif est aussi d'offrir des rapports séquencés aux différents paysages. Si la terrasse s'ouvre sur le Val Ferret et le Châtelet, le restaurant jouit quant à lui du riche panorama Est du Catogne jusqu'aux Combins avec des cadrages privilégiés sur la Vallée du Rhône et le Léman au nord et sur le Val Ferret au sud.

L'organisation du plan est simple et efficace, L'aile nord-est accueille les espaces logistiques et la cuisine, alors que le restaurant et la terrasse couverte, précédés d'une zone de transition constituée d'un sas, de sanitaires et de l'accès à l'étage, sont situés dans le corps sud-est. L'étage supérieur offre sous la toiture un espace de jeu pour les enfants et les chambres du personnel.

Si la volumétrie renvoyant à un grand chalet d'alpage et la matérialisation en bois de la structure, des façades et des espaces intérieurs sont pertinentes, certains choix méritent d'être précisés. La présence du mur maçonné pour contenir une mini-step et le stockage de l'eau de pluie au sud-est enlève de l'élégance au projet que l'on verrait plutôt reposer sur des appuis ponctuels pour lui conférer une certaine légèreté.

La façade sud-est présente un rapport un peu abrupt entre le restaurant et le paysage, «effet télévision». Le rapport à ce dernier pourrait se faire par le biais d'une transition assurée par exemple par un balcon-terrasse étroit.

Sur le plan constructif, les choix opérés en termes d'économies de moyens et de phasage sont salués. D'un point de vue technique (CVSE) les choix opérés montrent

qu'une certaine attention a été portée, attention qui devra cependant être encore précisée

En conclusion, la réponse apportée est apparue à l'ensemble du jury comme évidente dans son rapport au lieu et dans sa fonctionnalité, le projet devra cependant être encore développé dans son expression intérieure et extérieure pour lui conférer une vraie personnalité.

Concept statique

Le nouveau bâtiment prévoit la réutilisation du sous-sol partiel existant et du radier actuel dans la partie Ouest. La nouvelle extension côté Est nécessite la construction de nouvelles fondations et de parois d'une hauteur de 4 m. pour l'appui de la nouvelle dalle en béton armé. La terrasse en bois prend appui sur une structure horizontale en acier prenant appui sur des socles ponctuels. Les terrassements restent limités aux nouvelles fondations. Le système porteur vertical du bâtiment, en géométrie de «L» est formé de poteaux et parois en bois qui supportent la toiture, également en bois. Les parois de façade et intérieures permettent de garantir la résistance latérale face aux forces du vent et du séisme.

Les matériaux choisis offrent une bonne durabilité à l'ouvrage et les structures porteuses en bois du rez et de la toiture sont adaptés au lieu et aux difficultés d'accès. Une grande attention devra toutefois être portée lors du développement du projet pour mieux répondre aux aspects de développement durable et d'économie de l'énergie grise. Cela signifie par exemple de minimiser les volumes de béton à transporter, de réduire les terrassements et de maximiser la préfabrication en atelier pour réduire la durée du chantier.

La paroi de fondation en béton armé à l'extrémité Est peut par exemple être supprimée en utilisant les parois de l'économat pour suspendre le nouveau plancher du rez-dechaussée. Il serait également judicieux que ce dernier soit conçu et réalisé en bois en lieu et place d'une dalle en béton armé.

11

Implication

Legislation

Legis

Expression architecturale.

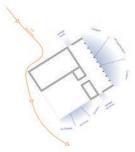
Le stokes et donce pare offen is la langule NordiEar, visible depuis l'arrivée du biliséepe.

Le stoke et donce pare offen is la langule NordiEar, visible depuis l'arrivée du biliséepe.

Le stoke et depuis de la language de la langua

depuis l'exérieur. À l'étage as travent l'espace de jeux pour les familles côté restaurant, et le logement pour le personnel au dessus de la cusine. Le cave existante est niutilisée comme local technique.

Contentions of the contention of the period of exploitation durant lies the suc, le noveless bibliment pours des relative en deux ellipse. L'use fair paud des communitée en lissant le sentanter. Année de la communitée de la contention de la c



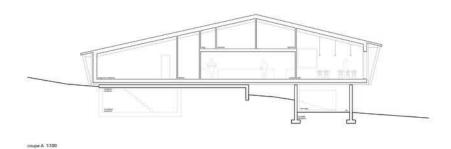
implantation et vues.



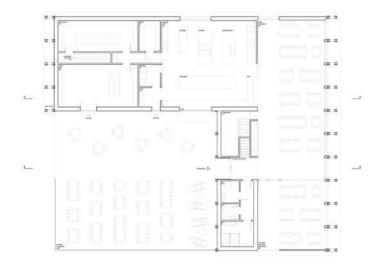


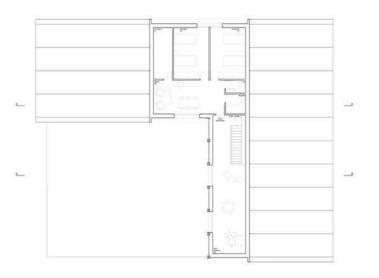






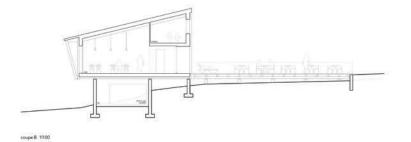


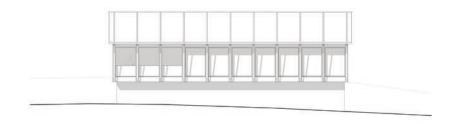




niveau 0 1/100

niveau +1 1/100



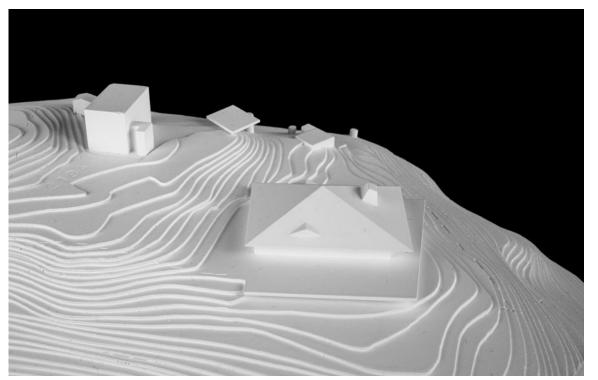


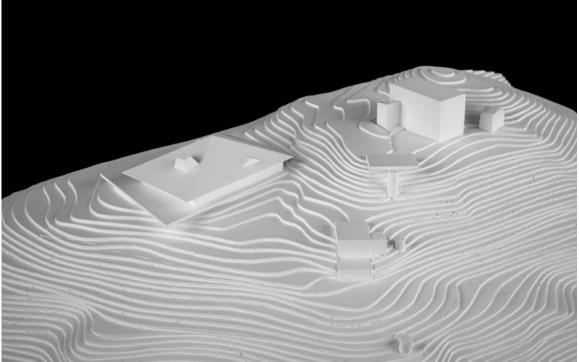
West of the state of the state



14

élévation 1/20





N°05 PYRUS

2^E RANG / 2^E PRIX

LOCALARCHITECTURE, LAUSANNE

Collaborateurs :

Laurent Saurer, Antoine Robert-Grandpierre, Manuel Bieler, Inigo Oregui Bain, Giulia Altarelli, Pedro Vieira

SCHNETZER PUSKAS, BÂLE

Collaborateurs :

Giotto Messi, Tivadar Puskas

Le projet Pyrus prend position à l'endroit du restaurant actuel, légèrement en contrebas de l'arrivée du télésiège, en conservant son orientation originelle. Les auteurs proposent la création d'un «plateau» de référence qui accueille la terrasse et le restaurant, ceci en conservant le sous-sol existant pour y loger les techniques. Seuls des porteurs ponctuels sont nécessaires à l'ouvrage, peu ou pas de terrassement et une utilisation limitée du béton armé.

La généreuse terrasse disposée au sud-est, visant le Grand Combin, accueille les visiteurs et permet l'accès au restaurant. Celle-ci se prolonge au nord-est du bâtiment, mais ne s'élance certainement pas suffisamment pour offrir une vue directe sur Champex-Lac. De la rationalité formelle du bâtiment découle une rationalité typologique rassurante. L'organisation intérieure – une travée publique et une travée de service - est claire et efficace et répond au cahier des charges. Le jury regrette à contrario la position de l'accès principal, menant les visiteurs directement face à l'espace d'attente de la cuisine et dans l'espace de jeux. Les accès directs depuis l'extérieur aux sanitaires et au rangement n'ont pas été oubliés. Le salon privé et les chambres sont disposés à l'étage, dans l'imposante toiture. La volonté des auteurs d'offrir à la salle de restaurant une ambiance intimiste et réconfortante - préférant des fenêtres à de grandes baies vitrées et sculptant le plafond tel un bâtiment dans le bâtiment – est appréciée. La puissance du paysage s'apprécie largement à l'extérieur.

Mais l'expression du bâtiment, l'image qu'il renvoie, fait débat. La toiture crée son identité. D'aucuns y verront une ferme gruyérienne, d'autre un pavillon japonais. À plus de 2'000 mètres d'altitude, les considérations climatiques sont prépondérantes, et à ce titre la toiture à 4 pans ne trouve que peu d'équivalents dans l'architecture alpine valaisanne (toiture à 2 pans et deux faces pignons), soumettant tous les côtés à des chutes de neige.

Le jury relève la qualité du travail, le soin porté aux détails et la pertinence des réflexions sur la durabilité et la mise en œuvre. Les surface et volume sont dans la moyenne des projets déposés.

Concept statique

Le projet réutilise le sous-sol partiel existant et son habile implantation au-dessus du terrain minimise les travaux de terrassements et bétonnage qui sont réduits à de simples appuis ponctuels. Le choix hybride de la structure, composée d'une base en acier sur laquelle s'appuient des modules préfabriqués en bois est également très judicieux.

Le système porteur vertical en bois supporte le plancher partiel du 1^{er} étage et une grande toiture à 4 pans qui forment une pyramide simple.

Le système structurel proposé est adéquat et parfaitement adapté au lieu de construction grâce à l'importante préfabrication possible en atelier, sa facilité de transport in situ par hélicoptère et au temps de construction réduit sur chantier. Les structures verticales permettent d'assurer la descente des charges de gravité. En revanche, les importantes ouvertures prévues en façade et dans les parois intérieures réduisent fortement la rigidité et la résistance latérale face aux forces horizontales du vent et du séisme en induisant des effets de torsion importants qui ne sont pas résolus.

Les matériaux choisis offrent une excellente durabilité à l'ouvrage tout en répondant de manière pertinente aux aspects de développement durable et d'économie de l'énergie grise.

CONTEXTE

«Un lieu unique»

Le restaurant de la Breya se situe à 2000 métres d'altitude au sommet des sercordes méconiques. Cérés en 1902, siese donnert accès à un domnée automètre de la comment de la Breya (237-lein). Cette chauton préte du propriet promisée par sommet de la Breya (237-lein). Cette chauton préte d'un propriet promisée par de la propriet promisée d'altitude pour du Mont Borce, vers l'inert. Chryl. Administrat pocacioles, les restaurant c'ôte un lieux de dietre la cité ou écultable ne l'inference de différence de l'automitée de l'activitée de l'automitée de la lieur de l'automitée de l'

La restaurant repose aux un porti pistosu qui se decuvire à familitée qui filològie. To compute pro position ideale, legisiement protégie des ventre si profise de protégie des ventre sur la faitée qui Pitron. Les Dients qui Mici, le Masuri de Titrei I, Grand Commis lu de Viein. La restaura couvair de la Berge, contribute en 1975, contrates avec l'inflatteuturare en tible de mette du telescape por montification accordant en force de que en since partie qui successives qui la sesent d'enver le faite du cabonno riginel evec, pent en billanc, l'exception et la Beyer.



«Valoriser ce qui est déjà lé»

Le restourart de Brigs est recovert de plandres en bois qui évoquert, con simples tobless, à cabaire bricolés arriels et accusillante. Conact hactue remodaire contaite seus l'années du léétiges (Pay al) qui est un batiment aisonée ai faite de médit qui se délir par un vourne proje or locampüblich, l'apprésente, sancé abuséous, fairatérage de l'inflationate évocampüblich, l'applications, cannées pour l'inflationation évocampüblich, l'applications de l'inflationation financieurs et le rotations (L'inflationation de l'inflationation l'inflationation et le rotations (L'inflationation de l'inflationation de l'inflation de l'inflationation de l'inflation de l'infla

Notes vision nour la nouveau restruent de la Briga vis permettre de nequilifier lo este d'arrivéo la Briga en vision ne cuasitée certainne de nel des furnificiers et de constituée une image nouvelle qui fait sers en ce début de Collens décid. Unimaginale de la haute montagne et la comquite des commes va intégre la la chrologie mais auxes l'archaiters dans un projet conferençaire. La de collega en l'Intéster, l'Astronur et la mécandation de non montagnes.

Le projet pour le nouveur bitément du restaurant de la -Beyan va utiliser et développer ce contracte en utilisent l'inflactivuurs electrine de l'amérie du lévelage contracte en augustré dans antrouvées bordhoppies (augustre solaires IV ou hybride, webbonn etc.]. Le nouveau settament de la l'étique va profèter de ceste à sustainn hybride pour proposer, en contracte du hije lach un nouveau bitément en boil, wégant, avec une labber pjarmôties que la meigre product host hime couver sour nues de on refleable entengébour.

«Identifié architecture et communication»

Libertible du nouveau veilbrant de la Breja se définit par une grande lobres birmée de 4 pars qui forment une sysamide simps, pontée par un copa de bois. Ce not protecteur possible des avanta-totas de dimensions unitée qui réagissent aux colentificans du site et s'incoit dans le lenitoire comme un nouveau «émanten» dans le populga éjain.

L'arrivée du télédège 2 se transforme en un gigantesque capteur solaire pour le site qui évoque le soucis de l'autonomie énergéfique et le partage.

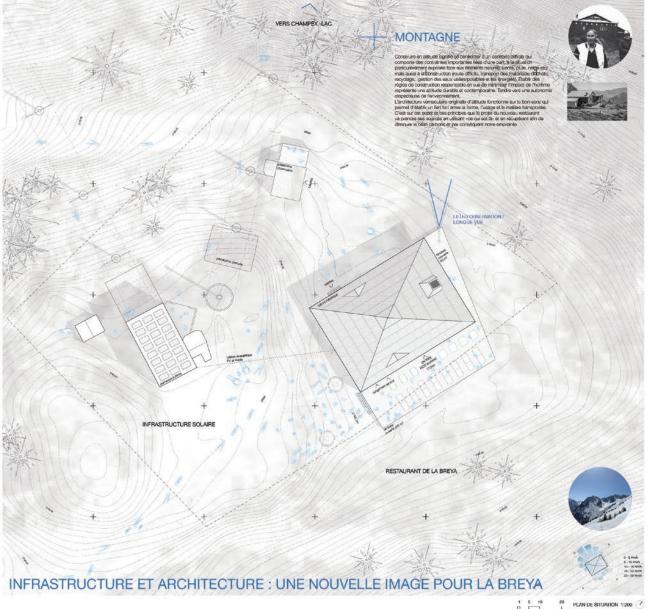
L'architecture du nouveau rectaurant de la Breya propose, en contracte, une architecture vernaculaire en bois, élégants, respurance et contemporaire.

La transformation de «la Beya-avice use deux architectures jurisposopoer interdependantes va modernitair firmage de la station d'abtude en citrantaux sandormours, delaure et toulistiscé de pascage une viction contemporaisé et durable lacre aux enjeux climatiques actuels et la protection de nos montagnes.

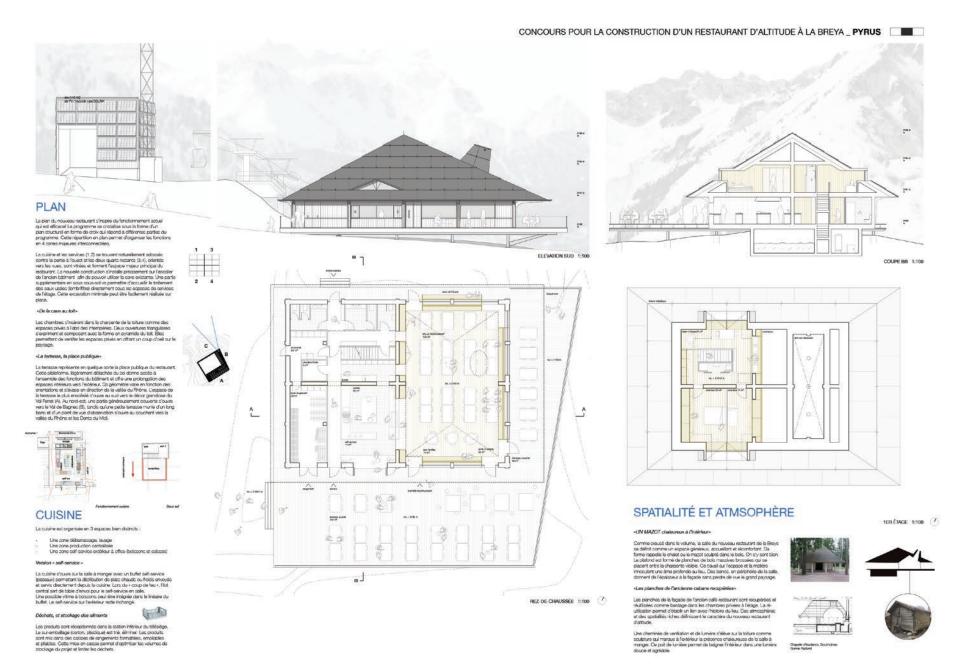
«Une forme qui profite de toute les orientations

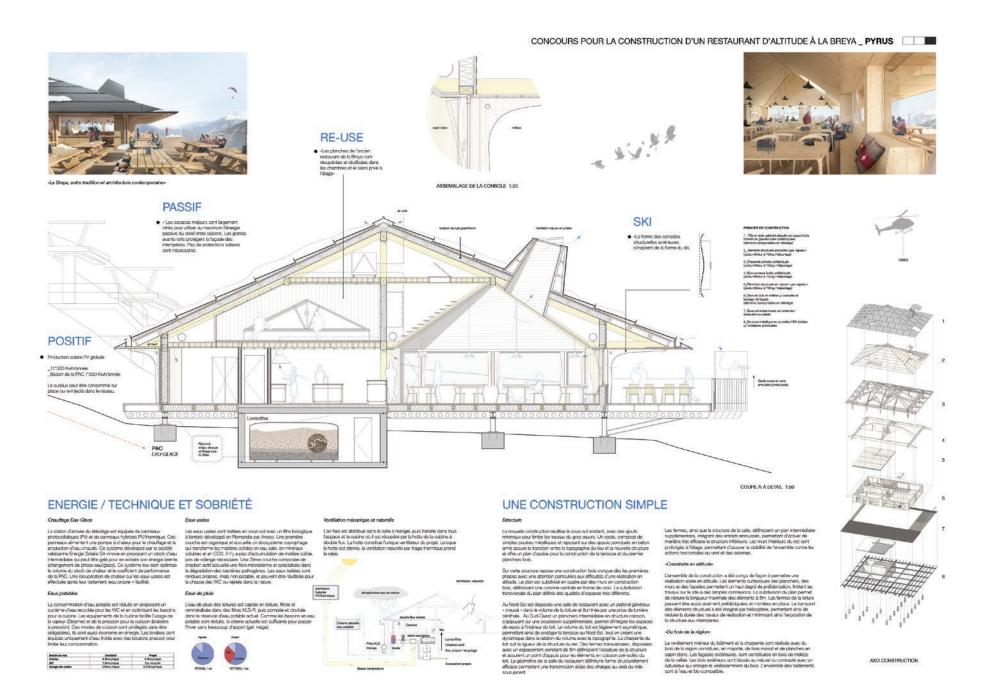
Le nouveau restaurant de la Beya s'inspire de la disposition des espaces intérious existants en concensant l'emplacement de la celle a manger actuelle du colé des vues personationauxe. La forme du nouveau bibliment le ca tellura en pyramide transforme fancienne cabane en un pavillan pancramique qui courre générousement ou le ocytique.

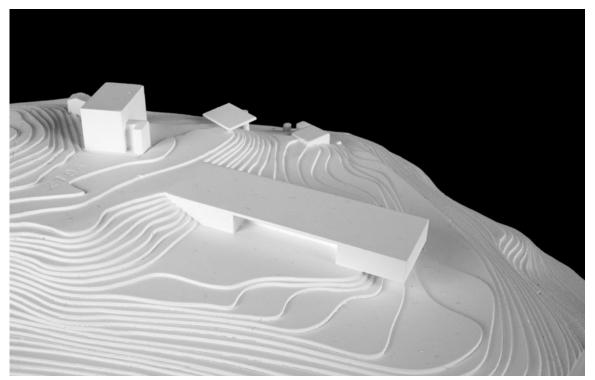


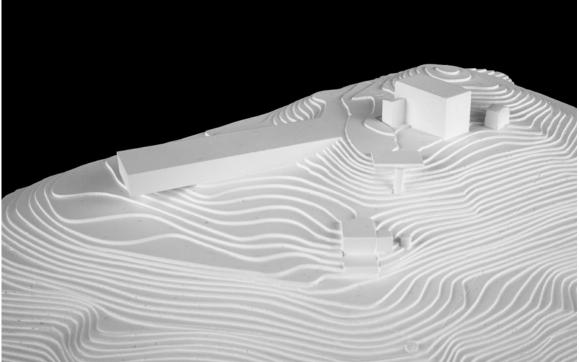


18









N°02 LE 2189

3^E RANG / 3^E PRIX

GAME-VS SÀRL, MARTIGNY

Collaborateurs :

Michael Darbellay, Nicolas Meilland, Jean Aubert, Bernardo Calatayud

THETAZ INGENIEURS CIVILS SA, MARTIGNY

Collaborateur :

Olivier Perrottet

Le projet propose l'implantation d'un volume longiforme à l'emplacement du restaurant actuel. L'extrémité Ouest se trouvant en partie insérée dans le terrain naturel, tandis que le côté Est du bâtiment «flotte» en porte-à-faux sur la pente.

L'accès au bâtiment s'effectue comme actuellement dans la pente via une terrasse située en contrebas. Ce dispositif d'accès et la position de la terrasse interpelle alors que la toiture plate située au niveau du terrain naturel en liaison directe avec l'aire d'arrivée des télésièges offre un fort potentiel d'utilisation non exploité.

D'autant que le positionnement sur cette toiture non accessible de panneaux solaires placés verticalement semble problématique, en saison hivernale notamment. Le placement en façade des panneaux paraît malgré tout plus adéquat.

Par contre l'espace couvert de la terrasse accueillant les entrées et le self-service est limpide et efficace. L'organisation du plan sur un niveau est logique et fonctionnelle, disposant les espaces de services dans l'extrémité Ouest semi-enterrée, alors que le restaurant se développe à l'Est autour de la cuisine centrale, en relation privilégiée avec l'imposant paysage panoramique à 180°.

La mise en place très rationnelle du programme génère une organisation presque mécanique et dirigée. Cette sensation se trouve renforcée par la volumétrie stricte et la matérialisation des façades intégralement vitrées renvoyant à une expression d'architecture internationale, sans identité propre.

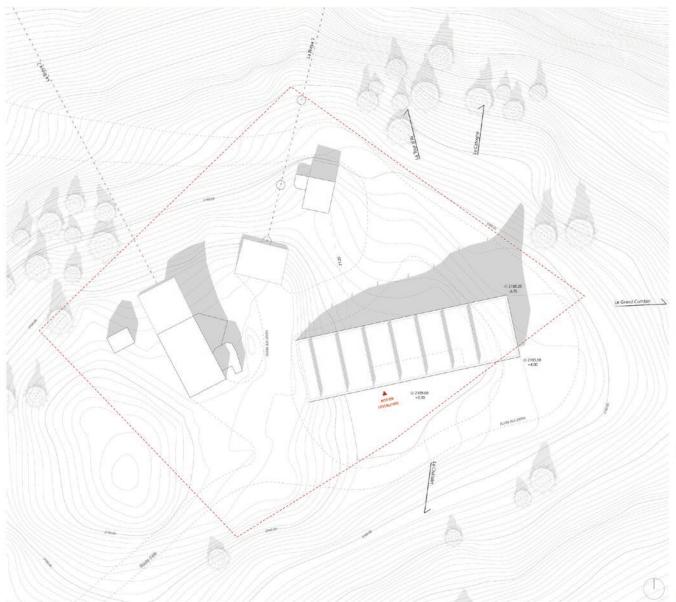
Au-delà de l'image d'urbanité reflétée, le jury s'interroge, au regard des conditions climatiques extrêmes rencontrées à pareille altitude, sur la pertinence des choix constructifs proposés, à l'image des stores toiles en façade.

Finalement le jury salue la simplicité du geste, la force de l'implantation ainsi que l'habile organisation du plan.

Concept statique

Le projet prévoit la démolition complète du bâtiment existant. L'implantation du nouveau bâtiment prévoit de l'enterrer à l'Ouest dans la pente du terrain alors qu'un porte-à-faux d'environ 5m est créé coté Est. Le volume à terrasser n'est pas négligeable et le porte-à-faux nécessite la réalisation in situ d'une dalle épaisse en béton armé et des parois d'appui et de fondations de 4m. de hauteur. Compte tenu des difficultés d'accès au chantier et d'altitude, les travaux de terrassements et de transport in situ d'un volume important de béton ne sont pas judicieux du point de vue du développement durable et d'économie de l'énergie grise. Ils ne participent pas non plus à la réduction de la durée de chantier.

Le système porteur vertical en bois du bâtiment qui ne comporte qu'un niveau est en revanche simple et efficace, tout comme le choix d'une dalle en bois pour la toiture. Le système porteur, formé d'une trame régulière de poteaux, est très rationnel pour la descente des charges de gravité mais nécessite des contreventements en façade Est (non indiqués) pour assurer la résistance aux forces horizontales du vent et séisme.





leipfantation
En controlle de Médicine, mais perpondiculaire à ce clemier et donc triés visible lors de la monthe, le
en controlle de Médicine, mais perpondiculaire à ce clemier et donc triés visible lors de la monthe, le
positione le terrain nature!
Cette implantation permet à la foix de glieriere une vue personantique pour le restaurant et de prontègre la
entraise des vente dominante du Vend.

Accès
L'accès unique du bàtiment se fait volontaimment par le Sod, qui accueille également la tensase
panciamique. Abritée du vent, elle se trouve au carretour nature des chemins d'est enfant la restautant,
à la dable et Chiny et als Model. L'ob connacion directe ammant sous le pontre à daux en appelle pour
connacion de la commandat de la comma

Typologie la 2156 et de deux zones claimment définies : les parties servantes, dépôc, local technique, la 2156 et de composité de deux zones claimment définies : les parties servantes, dépôc, local technique, ascitaires et chamites du personnet, partiellement enfortées dans le terrain, et les parties « servies » compositée de la cualine définant majour la pengaineme, de la terraise clowent et de bla sité de restaurant La safé de resistaurant se dévéloppe ou la cualent du rongue de la cualent de roughe de la cualent de roughe de la cualent de roughe de la cualent de repositor au chamite de la cualent de roughe de la cualent de repositor au chamite de la cualent de

Technique
Le bisment est partiellement autonome. Sa soiture piats partiellement composée de myrilléries
et d'adorises nories permet de récoher l'eau de toiture pusqu'à une cove enfoué pous la terraise du
nestaurant. L'éeu une fois décamisses de ses polautes chémiques ou bacteriologiques, sers remnéralisée
pour la rende propre à la consonnation.

Les matières ficales et les unines sont collectées dans un gand réservoir d'eaux usées pour être ensaite fibrées par électrolyse (selon la proposition de la maison VECO) avant d'être récupérées pour adimenter les chasses d'eau des arc ou pour le nettoyage dans le principe d'on circuit fermé avec recyclage à l'infré.

Structure et matérialité
Les parties entenées ainsi que le radier délité sont en béton. Le terrassement, écrémement limité, se
limité au laponnage de la herrasse.
La diéle spérieure ainsi que les structure ponduelle sont en bois. Un fauu-platond accoudique en bois
pement d'indégre les verifiation miséralique et le système de distribution électrique.

carte des accès et circults de randonnées

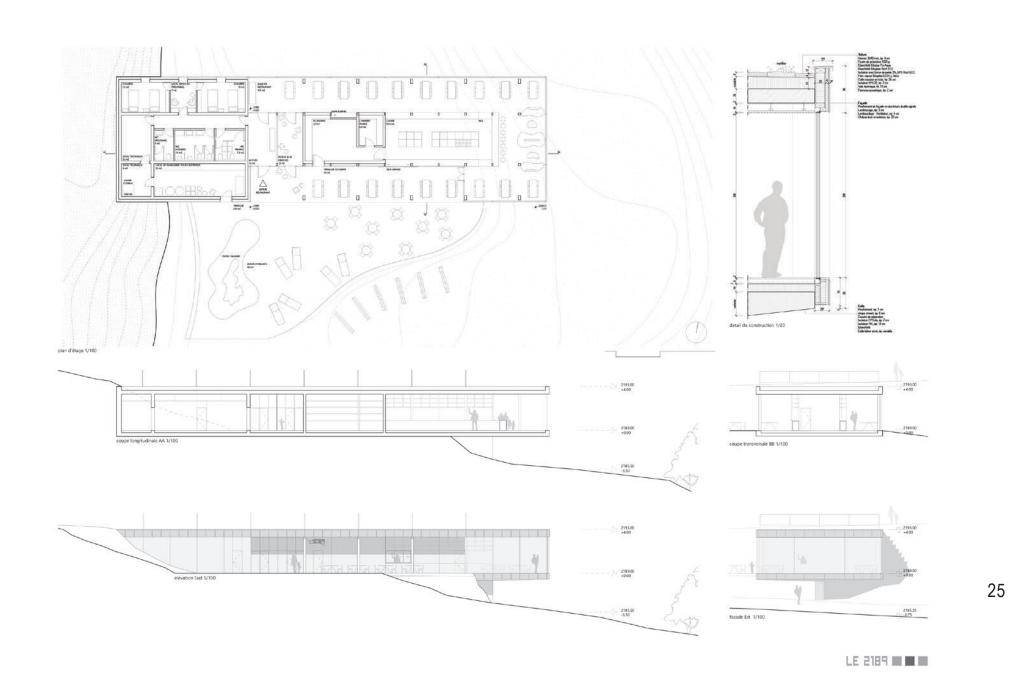




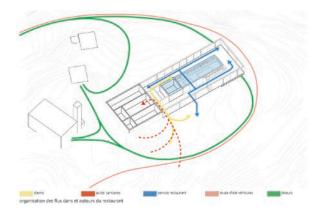
LE 2189 - -

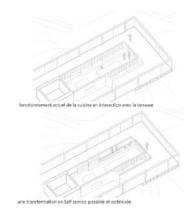
24

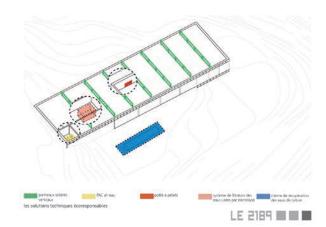
plan de situation 1/200



N°02 **LE 2189**

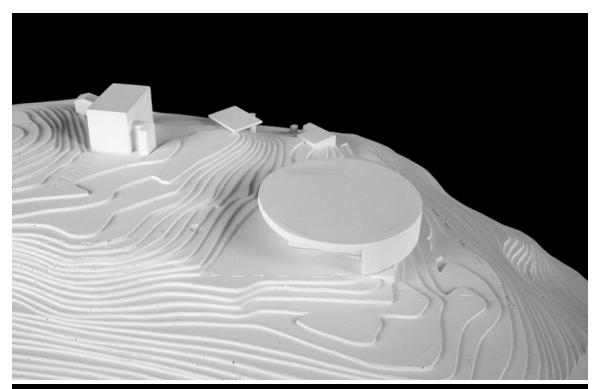


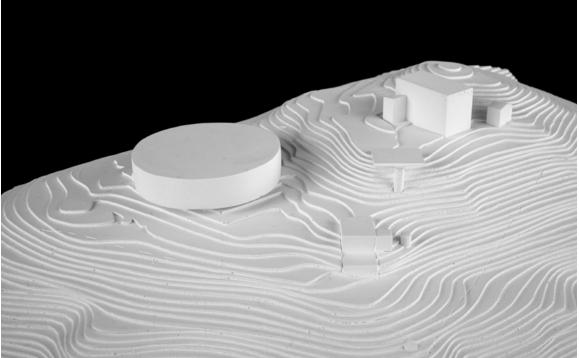




26

PROJETS NON PRIMÉS





N°01 LE 283°

ATELIER 3961 & MAISON DURABLE SA, ORSIÈRES

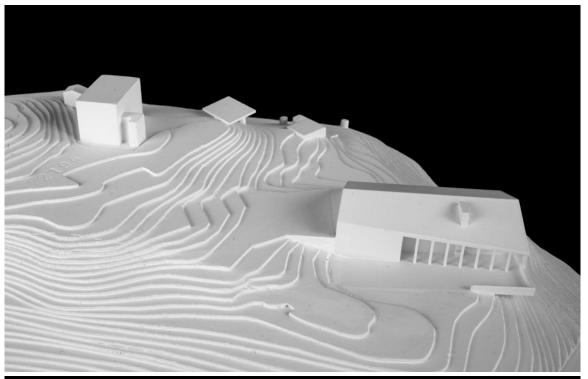
Collaborateurs:

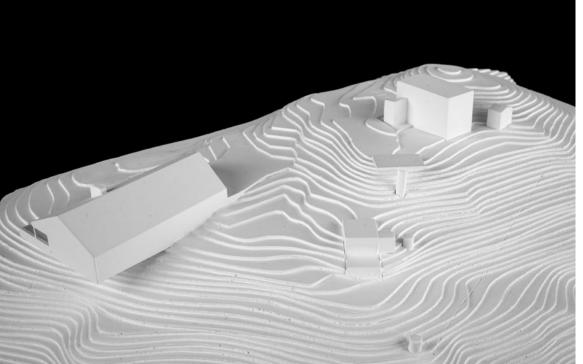
Kevin Epiney, Catia Mendes

CRETTAZ & PARTENAIRES SA, SIERRE

Collaborateur:

Raphaël Bonvin





N°03 JACK

FIMA ARCHITECTURE SA, VERBIER

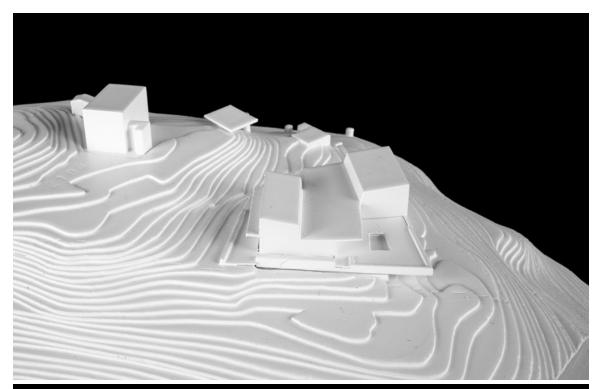
Collaborateurs:

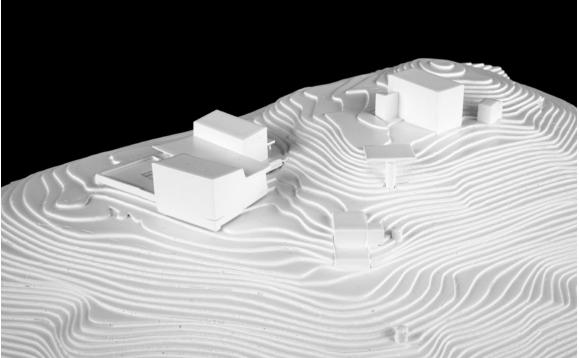
Olivier Fillier, Damien Balleys, Laszlo Nyitray, Elodie Martins, Benjamin Irion

LATTION BRUCHEZ INGENIEURS SA, LE CHABLE

Collaborateurs:

Pierre Bruchez, Grégoire Bruchez, Félix Besson, Simone Mendes





N°04 TOULAHO

ALP' ARCHITECTURE SÀRL, LE CHÂBLE

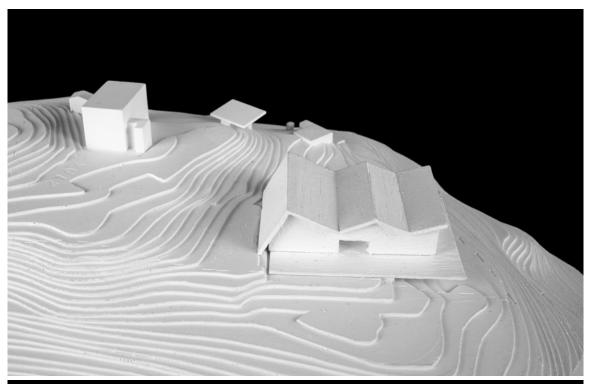
Collaborateurs:

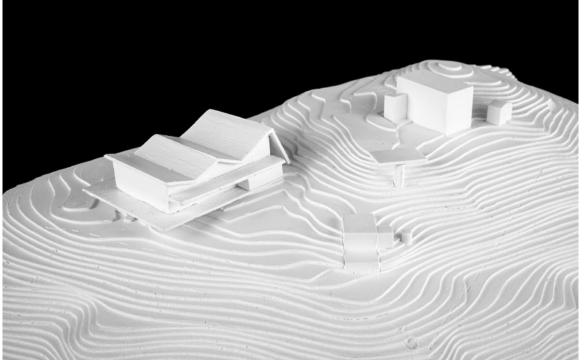
Sacha Martin, Laurent Berset, Séverine Routhier, Mathias Depierraz, Adrien Martin

BISEG INGENIEURS CIVILS, FULLY

Collaborateurs:

Pierre Boisset, Stéphane Pellissier





N°07 330° SUR NOS MONTS

ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION TORNAY SA, ORSIÈRES

Collaborateurs:

Yves Tornay, Catherine Rebelo